

règlement intérieur

responsable Maël Rannou

mrannou@citebd.org

La bibliothèque de la Cité rassemble, traite et présente au public, le patrimoine culturel constitué par la bande dessinée.

Vous trouverez dans sa salle de lecture :

- des albums de bande dessinée, majoritairement en langue française
- des ouvrages sur la bande dessinée
- des périodiques de bande dessinée
- des ouvrages sur des sujets connexes tels que le cinéma d'animation, le jeu vidéo ou le dessin de presse
- un grand nombre de documents en réserves sont également disponibles et empruntables sur demande

horaires d'ouverture

du mardi au vendredi de 13h à 18h

➤ du mardi au vendredi de 13h à 18h (fermé le jeudi hors vacances scolaires), samedi et dimanche de 14h à 18h.

➤ fermeture annuelle de la Cité 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

➤ pendant le Festival international de la bande dessinée (fin janvier), ouverture pendant les horaires du festival

➤ fermeture annuelle de la Cité 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

modalités d'inscriptions

Afin d'emprunter des ouvrages à la bibliothèque il faut au préalable :

- être titulaire d'une carte d'abonnement à la Cité (en vente à l'accueil de la Cité) ou du Grand Angoulême

L'inscription à la bibliothèque est valable 12 mois (elle est d'une durée égale à l'abonnement à la Cité). Elle est renouvelable. Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans s'inscrivent sous la responsabilité de leurs parents et doivent être munis d'un formulaire d'autorisation signé par leurs représentants légaux.

emprunt des documents

Avec la Carte Cité, tout usager peut emprunter un nombre illimité de documents (bandes dessinées ou périodiques), dont une nouveauté. Avec la carte du Grand Angoulême, le quota est de 6 documents, dont une nouveauté.

pour une durée maximum de 3 semaines.

En ce qui concerne les personnes de moins de 18 ans, le choix des documents empruntés se fait sous la responsabilité de leurs parents. La responsabilité des personnels ne peut en aucun cas être engagée par le choix des mineurs.

réservation et prolongation

Les réservations sont possibles sur place dans la limite de **10 documents par carte** avec la carte de la Cité et **3 documents** avec la carte du Grand Angoulême.

Elles peuvent être effectuées soit directement par l'intermédiaire des postes informatiques destinés à la consultation du catalogue, soit en faisant la demande à l'accueil de la bibliothèque. Un courriel vous préviendra de la mise à disposition du document, qui sera mis de côté pour une durée de quinze jours.

Vous avez la possibilité de faire prolonger un prêt, sur place ou par téléphone, sous réserve que le document ne soit pas déjà réservé par un autre lecteur.

Les réservations et prolongations sont également possibles depuis le domicile en se connectant sur le site de la bibliothèque.

retard et perte

En cas de retard supérieur à 10 jours, vous recevrez une lettre de rappel.

En cas de perte ou de vol de votre carte, veuillez prévenir la bibliothèque pour qu'elle soit désactivée. Il vous sera alors établi une nouvelle carte moyennant la somme de 5 euros.

Enfin, tout document abîmé ou perdu devra être remboursé ou remplacé. En cas de retard ou de perte répétée, la bibliothèque se réserve le droit de suspendre le prêt, de manière provisoire ou définitive. De même, en cas de dégradations volontaires des documents, la bibliothèque se réserve le droit d'en demander le remplacement ou de suspendre le prêt.

quelques recommandations

Quel que soit le document, merci de ne pas effectuer vous-même des réparations sur les ouvrages et de signaler toute anomalie au personnel de la bibliothèque.

reproduction et diffusion

La bibliothèque respecte la législation en vigueur sur la reproduction des documents.

La reproduction partielle de documents écrits n'est tolérée que pour un usage strictement personnel et conformément à la notification de reproduction indiquée sur le document.

règlement intérieur

La bibliothèque est un lieu public. Nous vous demandons donc de ne pas fumer, de ne pas pénétrer avec des animaux (même en laisse) et de téléphoner à l'extérieur de la salle de lecture.

La bibliothèque est équipée d'un système de détection des vols destiné à protéger les collections.

Le catalogue de la bibliothèque est consultable sur Internet à l'adresse www.bibliotheque.citebd.org

l'accès au centre de documentation et la consultation **des fonds patrimoniaux** se font sur justification d'une recherche et sur rendez-vous avec la documentaliste (documentation@citebd.org)

Pour tout renseignement : bibliotheque@citebd.org